

Compte rendu de la séance

du lundi 14 mai 2018

Date de convocation 03/05/2018

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Yvette CROUZET

Absents représentés : Chantal CADAUX par Laurence RIVIERE, Éric SICARD par Max GUIPAUD

Absent: LABEUCHE Melinda.

Absent excusé: GRIFFEL Thierry.

Secrétaire(s) de la séance: Cédric RUAULT

Ordre du jour :

- Mise en place du dispositif de soutien aux communes : Convention d'entente pour la mutualisation du matériel d'organisations d'événementiels.
- Répartition de l'actif et du passif suite à la dissolution du Syndicat des 7 communes du canton de Graulhet (SIVOM)
- Convention intercommunale pour l'utilisation de la nacelle.
- Remplacement Agent indisponible
- Fête du Village
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Mise en place du dispositif de soutien aux communes : Convention d'entente pour la mutualisation du matériel d'organisations d'événementiels.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans un regroupement de commandes pour l'achat groupé de chapiteaux.

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet propose d'apporter son soutien financier via la création d'un fond de concours (30% du montant de l'investissement) et l'accès à une aide Leader. Elle proposerait également un plan de formation au CACES aux agents communaux et fournirait les conventions-types d'entente.

Afin de finaliser la mise en place de ce dispositif, la commune devra délibérer pour demander les subventions et autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention d'entente entre les communes de Briatexte- Montans- Parisot- Peyrole- Puybegon pour la mutualisation du matériel d'organisations d'événementiels.

Répartition de l'actif et du passif du Syndicat des 7 communes du canton de Graulhet. (DE 2018_027)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de valider les conditions de liquidation du syndicat des 7 communes du canton de Graulhet suite aux décisions de sa dissolution.

La dissolution du syndicat implique la répartition de l'actif et du passif. La répartition aux communes adhérentes est établie de la façon suivante :

	SIVOM 7 COMMUNES		BRIATEXTE		BUSQUE		GRAULHET	
Comptes	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit

10222		18 841,65		1 841,978		1 227,827	8 943,565
1068		39 075,02		10 053,197		3 831,633	15 169,104
110		24 134,82		0,000		7 840,010	80,630
1383		15 000,00		0,000		2 402,600	0,000
271	1 478,76		246,21		143,590		497,310
515	95 572,73		11 648,97		15 158,480		23 695,989
TOTAL	97 051,49	97 051,49	11 895,175	11 895,175	15 302,070	15 302,070	24 193,299 24 193,299

Comptes	MISSECLE		MOULAYRES		PUYBEGON		ST GAUZENS	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222		1 210,533		1 136,196		2 601,500		1 880,051
1068		100,000		3 662,104		705,933		5 553,049
110		7 245,770		7 405,340		1 563,070		0,000
1383		2 222,450		2 211,150		4 081,900		4 081,900
271	59,740		138,710		155,710		237,490	
515	10 719,013		14 276,080		8 796,693		11 277,510	
TOTAL	10 778,753	10 778,753	14 414,790	14 414,790	8 952,403	8 952,403	11 515,000	11 515,000

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité la répartition de l'actif et du passif du syndicat des 7 communes du canton de Graulhet conformément au tableau ci-dessus.

Convention relative à l'utilisation du tracteur nacelle (DE 2018 028)

Compte-tenu de la dissolution du Syndicat des sept communes du canton de Graulhet, les Communes de Briatexte, Busque, Graulhet, Puybegon et Saint Gauzens ont décidé d'intégrer le tracteur-nacelle du Syndicat à l'actif de la commune de Briatexte et de mettre en commun son utilisation. Pour ce faire une convention est proposée aux cinq communes utilisatrices spécifiant les différentes modalités d'utilisation et d'entretien. Une clé de répartition, pour participer aux frais de fonctionnement de ce véhicule, sera établie. Elle prendra en compte deux critères : la population DGF et les besoins en utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la conclusion de la convention relative à l'utilisation du tracteur-nacelle ;
- Valide les termes de cette convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Recrutement d'Agents contractuels pour remplacer des Agents Public momentanément indisponibles.(DE 2018 029)

(en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Conseil municipal de PUYBEGON,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- congé de maternité ou pour adoption ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé(e) de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- Voté à l'unanimité.

Fête du Village

La fête du Village aura lieu du vendredi 25 mai au dimanche 27 mai. La cérémonie aux monuments aux morts se déroulera le dimanche 27 mai à 11h30.

un Marché de producteurs sera également présent avec possibilité de restauration sur place.

Questions diverses :

- recensement de la population. La commune de Puybegon sera recensée en 2019 (janvier-février).

- Sapins : Suite aux plantations de sapins, il s'avère qu'une centaine de pieds n'ont pas pris et devront être replantés en fin d'année.

La séance est levée à 22h10

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Représentée par RIVIERE Laurence
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Absente
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Excusé
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	Représenté par GUIPAUD Max
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	